



Défraiement des Déplacements

SAINT-AVERTIN SPORTS TENNIS DE TABLE

Saison 2025-2026

1. Préambule

Afin de permettre à chacun de pouvoir se rendre aux compétitions, le Comité Directeur a défini via le présent document une politique d'aide aux déplacements.

Cette aide est attribuée, sur demande, uniquement via le formulaire de Demande de Défraiement accessible via le lien suivant : <https://www.sas-tennisdetable.fr/defraiement/>

L'association a la possibilité de fournir une attestation CERFA d'abandon de frais pour chaque personne ne demandant pas son remboursement.

Cette action permet de limiter les dépenses du SAS TT mais également de permettre une déduction d'impôt, à hauteur de 66% du montant des frais abandonnés.

Afin d'assurer la pérennité de l'association, pensez à la déduction fiscale !

2. Modalités de défraiement des trajets

- Les défraiements s'entendent pour une même date, un même lieu et un même véhicule.
- La location d'un véhicule est prise en charge sous condition de validation du Comité Directeur ou du Gestionnaire désigné par ce dernier).
- Le chauffeur du véhicule se verra indemnisé sur la base d'un aller (pour un joueur), d'un aller-retour (pour deux joueurs et plus), sans frais d'autoroute, sur la base de la distance indiquée par le site « VIAMICHELIN », de Mairie à Mairie et pour l'itinéraire le plus court.

3. Modalités de défraiement des nuitées

- La section participe à hauteur d'une nuitée pour les compétitions de deux jours, de deux nuitées pour les compétitions de trois jours, etc.

4. Modalités de défraiement des repas

- Aucun défraiement de repas sauf conditions prévues par les tableaux suivants (ou sur validation du Comité Directeur).

5. Rappels, informations diverses et règles à respecter

- La SAS TT met à disposition, gracieusement, ses éducateurs sur certaines compétitions sur décision du Comité Directeur.
- Les demandes de défraiement pour les accompagnateurs ne sont pas admises.



- Les barèmes s'appliquent sous réserve des conditions suivantes :
 - o Mutualiser les moyens avec les joueurs du club et des clubs voisins (4S Tours, TTJ, etc.),
 - o Produire activement un co-voiturage optimisé et le partage des nuitées (mutualisation des chambres d'hôtel par exemple).
- Les demandes doivent intervenir **au plus tard 30 jours après la dépense**. Aucune demande ne sera acceptée passer ce délai.
- Les demandes se font uniquement en ligne via le lien suivant :

<https://www.sas-tennisdetable.fr/defraiemt/>
- La demande devra être complète : scan/photo des justificatifs de frais d'arbitrage, factures des hôtels et restaurants, etc. Les originaux « papiers » devront être remis au Comité Directeur dans la boîte prévue à cette effet à l'entrée de la salle n°1 dans une enveloppe fermée.
- Le Comité Directeur à tout pouvoir pour lever toutes ambiguïtés. Chaque décision prévaut sur le présent document.

Championnat par Équipe Séniors (FFT)			
	Déplacement au sein du Département d'Indre-et-Loire (37)	Déplacement au sein de la Région Centre-Val-de-Loire (18, 28, 36, 41, 45)	Déplacement au sein de la France Métropolitaine (hors Région Centre-Val-de-Loire)
Trajets	<i>Pas de Défraiement</i>	<u>Véhicule personnel</u> : 0,15 € /km (aller/retour si 4 joueurs) <u>Train</u> : <i>Pas de Défraiement</i>	<u>Véhicule personnel</u> : 100 % des frais <u>Train</u> : <i>Pas de Défraiement</i> <u>Avion</u> : <i>Sur Décision du CD¹</i>
Nuitées	<i>Pas de Défraiement</i>	<i>Pas de Défraiement</i>	1 nuitée à 25 € pour 2 joueurs
Repas	<i>Pas de Défraiement</i>	<u>Petit-Déjeuner</u> : <i>Pas de Défraiement</i> <u>Déjeuner</u> : 10 € par joueur <u>Diner</u> : <i>Pas de Défraiement</i>	<u>Petit-Déjeuner</u> : 5 € par joueur <u>Déjeuner</u> : <i>Pas de Défraiement</i> <u>Diner</u> : <i>Pas de Défraiement</i>

¹ CD : Comité Directeur



Critérium Fédéral, Finales par Classement et Championnat de France (FFTT)

Déplacement au sein du Département d'Indre-et-Loire (37)		Déplacement au sein de la Région Centre-Val-de-Loire (18, 28, 36, 41, 45)	Déplacement au sein de la France Métropolitaine (hors Région Centre-Val-de-Loire)
Trajets	<i>Pas de Défraiement</i>	<u>Véhicule personnel</u> : 0,15 €/km (aller si 1 joueur) 0,15 €/km (aller/retour si 2 joueurs et +) <u>Train</u> : <i>Pas de Défraiement</i>	<u>Véhicule personnel</u> : 100 % des frais <u>Train</u> : <i>Pas de Défraiement</i> <u>Avion</u> : <i>Sur Décision du CD</i>
Nuitées	<i>Pas de Défraiement</i>	<i>Pas de Défraiement</i>	Max. 2 nuitées à 100%
Repas	<i>Pas de Défraiement</i>	<u>Petit-Déjeuner</u> : <i>Pas de Défraiement</i> <u>Déjeuner</u> : 10 € par joueur <u>Diner</u> : <i>Pas de Défraiement</i>	<u>Petit-Déjeuner</u> : 100% <u>Déjeuner</u> : 10€ par joueur <u>Diner</u> : 10€ par joueur

Critérium Fédéral et Championnat de France (FFSA)

Déplacement au sein du Département d'Indre-et-Loire (37)		Déplacement au sein de la Région Centre-Val-de-Loire (18, 28, 36, 41, 45)	Déplacement au sein de la France Métropolitaine (hors Région Centre-Val-de-Loire)
Trajets	<i>Pas de Défraiement</i>	<u>Véhicule personnel</u> : 0,15 €/km (aller si 1 joueur) 0,15 €/km (aller/retour si 2 joueurs et +) <u>Train</u> : <i>Pas de Défraiement</i>	<u>Véhicule personnel</u> : 100 % des frais <u>Train</u> : <i>Pas de Défraiement</i> <u>Avion</u> : <i>Sur Décision du CD</i>
Nuitées	<i>Pas de Défraiement</i>	<i>Pas de Défraiement</i>	Max. 3 nuitées à 100%
Repas	<i>Pas de Défraiement</i>	<u>Petit-Déjeuner</u> : <i>Pas de Défraiement</i> <u>Déjeuner</u> : 10 € par joueur <u>Diner</u> : <i>Pas de Défraiement</i>	<u>Petit-Déjeuner</u> : 100% <u>Déjeuner</u> : 10€ par joueur <u>Diner</u> : 10€ par joueur



secretariat@tennisdetable.saint-avertin-sports.fr



Critérium Fédéral et Championnat de France (FFH)

Critérium Fédéral et Championnat de France (FFH)			
	Déplacement au sein du Département d'Indre-et-Loire (37)	Déplacement au sein de la Région Centre-Val-de-Loire (18, 28, 36, 41, 45)	Déplacement au sein de la France Métropolitaine (hors Région Centre-Val-de-Loire)
Trajets	<i>Pas de Défraiement</i>	<u>Véhicule personnel</u> : 0,15 €/km (aller si 1 joueur) 0,15 €/km (aller/retour si 2 joueurs et +) <u>Train</u> : <i>Pas de Défraiement</i>	<i>Sur Décision du CD</i>
Nuitées	<i>Pas de Défraiement</i>	<i>Pas de Défraiement</i>	<i>Sur Décision du CD</i>
Repas	<i>Pas de Défraiement</i>	<u>Petit-Déjeuner</u> : <i>Pas de Défraiement</i> <u>Déjeuner</u> : 10 € par joueur <u>Diner</u> : <i>Pas de Défraiement</i>	<i>Sur Décision du CD</i>

Critérium Fédéral et Championnat de France (FFH)

	Déplacement au sein du Département d'Indre-et-Loire (37)	Déplacement au sein de la Région Centre-Val-de-Loire (18, 28, 36, 41, 45)	Déplacement au sein de la France Métropolitaine (hors Région Centre-Val-de-Loire)
Trajets		<i>Sur Décision du CD</i>	
Nuitées		<i>Sur Décision du CD</i>	
Repas		<i>Sur Décision du CD</i>	



secretariat@tennisdetable.saint-avertin-sports.fr